

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 11 décembre 2020

L'an deux mille Vingt le Onze décembre à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées - 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline CAYEUX

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Martial DUFLOT (départ au dossier n°22), Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Henry HANDERSEN (suppléant de Hubert, PROOT), Henry GAUDISSERT (départ au dossier n°27), Jean-Pierre SENECHAL (départ au dossier n°27), Jacqueline MENOUBE, Jean LEVOIR, Christine PRETTE, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Laurent, LEFEBVRE, Christian Demay, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ (départ au dossier n°27), Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Valérie MENARD GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET (arrivé au dossier n°28), Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, David MAGNIER, Christophe GASPART, Yannick MATURA, Jean-Philippe AMANS, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Frédéric GAMBLIN, Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET), Alexis LE COUTEULX

Gregory PALANDRE, délégation spéciale ALLONNE, Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Philippe DESIREST, Didier LEBESGUE, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Alain ROUSSELLE, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Mamadou LY, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Sophie BELLEPERCHE, Halima KHARROUBI, Laureen HULOT.

Jean-Charles PAILLART représenté par Caroline CAYEUX
Monette-Simone VASSEUR représenté par Lionel CHISS
Éric MICLOTTE représenté par Aymeric BOURLEAU
Jérôme LIEVAIN représenté par Victor DEBIL-CAUX
David CREVET représentée par Antoine SALITOT
Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS
Leila DAGDAD représentée par Mehdi RAHOUI

Date de la convocation : le 4 décembre 2020 - Date d'affichage : le 18 décembre 2020

Nombre de présents :
75 du dossier n°1 au dossier n°21
74 du dossier n° 22 au dossier n°26
71 au dossier n° 27
72 à partir du dossier n°28

Nombre de votants :
82 du dossier n°1 au dossier n°21
81 du dossier n°22 au dossier n°26
78 au dossier n° 27
79 à partir du dossier n°28

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 11 décembre 2020 à 18 H conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Développement durable - Approbation finale du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le plan climat air énergie territorial du Beauvaisis ; qui a pour objectif :

- de limiter les émissions de gaz à effet de serre (responsables du réchauffement climatique) ;
- de réduire la consommation énergétique ;
- d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables ;
- d'améliorer la qualité de l'air ;
- de réduire la vulnérabilité des territoires.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de formaliser l'engagement des 29 pilotes et des 42 partenaires via la signature d'une charte ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à poursuivre toutes les démarches se rapportant à la finalisation et à l'approbation du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis.

2. Administration générale -développement institutionnel - conseil communautaire – règlement intérieur – adoption

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le règlement intérieur du conseil communautaire dont les grandes thématiques de ce règlement sont les suivantes :

- les travaux préparatoires ;
- la tenue des séances du conseil communautaire ;
- les débats et le vote des délibérations ;
- les comptes rendus des débats et décisions ;
- le bureau communautaire
- les commissions et comités consultatifs

3. Autorisation donnée à Madame la Présidente de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2021 avant l'adoption du budget primitif

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2021 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, comme suit :

Budget principal : 1 372 500 €

Budget annexe assainissement : 2 073 000 €

Budget annexe mobilités transports : 700 000 €

Budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises : 21 000 €

4. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Les membres du conseil communautaire fixent à l'unanimité les durées d'amortissement des immobilisations de la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon le tableau suivant :

Catégories de biens	durées minimales et maximales	durée proposée
Immobilisations incorporelles		
Frais d'étude d'élaboration, de modification, d'insertion et de révisions des documents d'urbanisme	Maxi 10 ans	5 ans
frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	Maxi 5 ans	5 ans
logiciels, licences	2ans	2 ans
Subventions d'équipements versées inférieures à 7 500€		1 an
subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, de matériels ou d'études assimilables aux aides à l'investissement	Maxi 5ans	5 ans
subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou d'installations	Maxi 15 ans	15 ans
Subventions d'équipements versées pour le pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	30ans	30 ans
Immobilisations corporelles		
voitures	5 à 10 ans	8 ans
Camions, véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	10 ans
matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans
matériel informatique	2 à 5 ans	3 ans
matériel de spectacles (barnums, podiums...)	10 à 15 ans	10 ans
Matériel d'entretien	Non précisé	2 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	20 ans
installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	10 ans
appareils de levage-ascenceurs	20 à 30 ans	20 ans
Appareils de laboratoire, outillages	5 à 10 ans	5 ans
équipements de garage et ateliers	10 à 15 ans	10 ans
équipements des cuisines	10 à 15 ans	10 ans
équipements sportifs	10 à 15 ans	10 ans
installations et réseaux de voirie	20 à 30 ans	20 ans
Signalétique	5 à 10 ans	10 ans
Plantations d'arbres et autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	15 ans
constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à la construction	sur la durée du bail à la construction
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15 ans
agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans
Instrument de musique	Non précisé	10 ans
Cheptel	Non précisé	5 ans
Matériels autres	6 à 10 ans	6 ans

5. Fixation des attributions de compensations (AC) définitives 2020 des communes

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité** les montants des attributions de compensation définitives 2020 des communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour un montant de 21 429 479,27 €.

6 - Convention de mutualisation des services entre la ville de Beauvais, la communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais - bilan 2019

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du bilan 2018 de la convention de mutualisation entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

7. Convention de mutualisation des services entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais - avenant n°6

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de prolonger la durée de la convention de mutualisation et de fixer son terme au 31 décembre 2020.

8. Réorganisation des Sociétés Publiques Locales du Département de l'Oise

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) par société d'aménagement de l'Oise (SAO), opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150 € et par incorporation de réserves pour 67 775 € de sorte qu'il s'établisse à 3 306 750 € pour être composé de 22 045 actions de 150 € de nominal ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de charger ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations ;

Les membres du conseil communautaire confirment à **l'unanimité** autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront : Monsieur Victor DEBIL-CAUX ayant pour suppléant madame PLOMION pour les assemblées générales, monsieur Gérard HEDIN ayant pour suppléant monsieur Hans DEKKERS pour les assemblées spéciales, monsieur Gérard HEDIN en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

9. Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le plan d'actions 2021 – 2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ce premier plan d'actions s'est décliné au travers de trente fiches structurées autour de quatre grandes orientations afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les domaines où la collectivité dispose de leviers d'action.

- diagnostiquer pour identifier les freins à l'égalité ;
- sensibiliser et former pour préparer chacun à devenir acteur du changement ;
- prévenir et agir contre les inégalités de genre, les comportements et violences sexistes, dans la sphère privée, publique comme professionnelle ;
- faire de l'égalité professionnelle femmes – hommes une priorité dans la gestion des ressources humaines.

10. Administration générale - désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein du syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants, supplémentaires, au sein du syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) comme suit :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Roxane LUNDY	Dominique CLINQUEMAILLIE
Caron Mickael	Miclotte Éric
Alain Rousselle	Stéphane LOIRE
Stéphane CAUCHOIS	Dominique MORET
Debray Sébastien	Desayeux Mickael
Michel BOCQUET	Brigitte LEFEBVRE
Jean-Pierre SENECHAL	Cyr SAULNIER
Marianne SECK	Mehdi RAHOUI
Franck PIA	Valérie MESNARD GAULTIER
Christophe DEMAY	Cédric DELAFRAYE

Le conseil communautaire en date du 17 juillet 2020, avait désigné, madame Claire Beuil en qualité de représentant titulaire et David Magnier en qualité de représentants suppléant au sein du SMOTHD, un échange de siège à été opéré, il convient donc de désigner en qualité de titulaire au sein du SMOTHD, monsieur David MAGNIER et en qualité de suppléant madame Claire BEUIL.

11. Ajustement du tableau des emplois

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés l'ajustement du tableau des emplois de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

- suppression des 59 postes vacants susvisés au 31 décembre 2020 ;
- création des 8 postes susvisés au 31 décembre 2020 et de la suppression des 6 anciens postes au 31 décembre 2020 (point 2).
- mise à disposition d'un agent, attaché principal, à l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvais.

012 - Formation des élus

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 15 000€ par an soit consacrée à la formation des élus.

Ce droit à la formation s'exercera, selon le choix des élus auprès d'un organisme, public ou privé, agréé par le ministère de l'intérieur, considérant les axes prioritaires suivants :

- formations en lien avec les délégations ;
- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- le développement des compétences personnelles (prise de parole en public, conduite de réunions, etc).

13. Action sociale 2021-2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec le COS pour la période 2021-2023 et, ainsi, de reconduire la participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 0,8% de la masse salariale de l'année précédente, pour l'ensemble des agents communautaires ; ce taux pourra faire l'objet d'une révision annuelle ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la Présidente à signer la convention avec le COS, pour la période 2021-2023, ci-après annexée ainsi que les avenants liés aux éventuelles révisions du taux de référence pour le calcul de la subvention annuelle ;

14. Facturation enfants personnel soignant pendant le confinement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la prise en charge de ces dépenses par la communauté d'agglomération du Beauvaisis au profit de toute commune ayant mis en place un accueil gratuit des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire pendant le 1^{er} confinement sur la base des tarifs votés en conseil municipal,

15. Foncier - ZAC Saint-Mathurin - Acquisition des parcelles D n°265, 473 et 479

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **majorité** d'acquiescer auprès des conjoints CHOUVET les parcelles situées sur la commune d'Allonne cadastrées section D n°s 265, 473 et 479 d'une superficie totale de 677 m² au prix de 4 062 €, conformément à l'avis des domaines.

Les membres du conseil communautaire autorisent à la **majorité** le versement d'une indemnité de 821,37 € aux conjoints CHOUVET pour réparer le préjudice lié à la perte d'exploitation des parcelles cadastrées section D n°s 265, 473 et 479 ;

16. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés 2019

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019 de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

17. Rapport d'assainissement collectif 2019

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2018 de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

18. Rapport SPANC 2019

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2019, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

19. - Rapports délégataire 2019 sur le service public d'assainissement collectif

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la présentation des 9 rapports du délégataire du service public assainissement collectif pour l'année 2019.

20. Modification du règlement du service public d'assainissement non collectif

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de modifier les articles 13-3° et 25 du règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC) comme suit :

Article 13 : Vérification régulière de l'installation par le SPANC - 3°. Périodicité du contrôle

Le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est réalisé tous les 7 ans. Ce délai court à partir de la date fixée par le service de premier rendez-vous de contrôle de bon fonctionnement ou de diagnostic.

Article 25 : Sanctions pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle

On appelle obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle, toute action de l'occupant ayant pour effet de s'opposer à la réalisation du contrôle du SPANC, en particulier :

- refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif ;
- absences aux rendez-vous fixés par le SPANC à partir du 2^e rendez-vous sans justification ;
- report abusif des rendez-vous fixés par le SPANC à compter du 3^e report ou du 2^e report si une visite a donné lieu à une absence.

En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, une troisième et dernière relance avec proposition de rendez-vous est envoyée en recommandé avec accusé de réception. Si ce rendez-vous ne peut avoir lieu, l'occupant est astreint au paiement de la somme qui équivaut au montant de la redevance de contrôle de bon fonctionnement majorée de 100%, conformément au code de la santé publique (article L. 1331-8).

La pénalité sera due tous les ans jusqu'à ce que le contrôle soit réalisé. Avant de mettre en œuvre la pénalité, un courrier sera au préalable adressé à l'occupant, pour l'informer de la possibilité de prendre rendez-vous dans le mois suivant la réception du courrier.

21. Participation pour le financement de l'assainissement collectif 2021

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les tarifs de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) 2020 prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, et dont le montant doit être limité à 80 % du coût d'une installation d'épuration individuelle.

22. Assainissement - Tarifs surtaxe assainissement 2021

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'appliquer une augmentation sur la surtaxe sur la ville de Beauvais de 3,6 € HT par an sur la part fixe et pour la surtaxe des communes relevant du contrat CAB 26 avec traitement sur la station d'épuration de Beauvais de 0,01 € HT/m³, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'appliquer une baisse de 0,10 € HT/m³ sur la surtaxe des communes de Bresles et de Laversines, pour initier l'harmonisation du prix de l'assainissement collectif ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'appliquer une baisse de 0,30 € HT/m³ sur la surtaxe de la commune de Hermes, car le prix de l'assainissement collectif de Hermes est pénalisé par une part fixe élevée liée à l'existence de deux contrats (contrat de collecte distinct du contrat de traitement) ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de ne pas faire évoluer les surtaxes des communes de Bailleul-sur-Thérain et de Crèvecœur-le-Grand en 2021, en attendant la fixation de la valeur cible.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** qu'au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'assainissement collectif sur le territoire de l'agglomération s'échelonne alors de 2,03 à 3,79 € TTC par m³.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de fixer à partir du 1^{er} janvier 2021, le montant de la surtaxe assainissement collectif de chaque commune intéressée par ce service,

23. Tarifs prestations en régie 2021 du service assainissement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les nouveaux tarifs d'intervention du service assainissement pour l'année 2021 comme suit :

hydrocureur	:	117,41 € HT ;
fourgonnette	:	25,60 € HT ;
personnel d'encadrement	:	25,91 € HT ;
agent d'exécution	:	22,40 € HT ;

24. Tarifs branchements 2021 aux réseaux d'eaux usées et eaux pluviales

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de fixer, comme suit et avec effet au 1er janvier 2021, les tarifs de branchement :

- branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur public : 1 255 € TTC ;
- branchement au réseau eaux usées réalisé isolément : 1 530 € TTC ;
- branchement au réseau d'eaux pluviales, branchement supplémentaire au réseau d'eaux usées ou modifications de branchement pour des raisons de convenances personnelles facturées au coût réel des travaux.

25. Tarifs 2021 du service public d'assainissement non collectif

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'application des nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1er janvier 2021 suivant les montants hors taxes mentionnés comme suit :

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant proposé à compter du 1er janvier 2021 (€ TTC)
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	98,40
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	98,40
Contrôle de diagnostic initial (anciennement premier contrôle de bon fonctionnement)	115,76
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	104,19
Contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente	115,76
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5 % du montant de la facture d'entretien

026 - Tourisme – Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais – Représentants au Comité de Direction – Désignation d'un nouveau membre

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner monsieur Sylvain DESMAREST, vice-président de l'association « Beauvais Shopping » et gérant de l'entreprise Cavavin, au comité de direction de l'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais dans le collège des socio-professionnels.

027 - Ouvertures dominicales des commerces de la CAB (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) – 2021

Les membres du conseil communautaire autorisent à la **majorité** pour l'ensemble des communes de l'agglomération du Beauvaisis, la possibilité d'ouverture dominicale des commerces, en tenant compte des grandes périodes commerciales, à savoir :

- le début des soldes d'hiver
- le début des soldes d'été;
- la rentrée scolaire
- la période des fêtes de fin d'année.

028 - Exonération de loyers - Start Lab et maison des services et initiatives harmonie (MSIH)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider l'exonération de deux mois de loyer, services inclus pour les associations et entreprises locataires du Star Lab et de la maison de solidarité et initiatives harmonie (MSIH).

029 - Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) relatives à la vérification et au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association Sportive Beauvais Oise (ASBO)

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC relatives à la vérification et au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association Sportive Beauvais Oise (ASBO) et des réponses écrites du Président de la Région Hauts-de-France, de la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

030 - Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) concernant la gestion du théâtre du Beauvaisis par le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (C.G.T.B)

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC relatives à la vérification et au contrôle des comptes de la gestion du théâtre du Beauvaisis par le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (C.G.T.B) et des réponses écrites du Président de la Région Hauts-de-France, de la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

031 - Équipements culturels : comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (C.G.T.B.) - signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017/2020

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017/2020 entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (CGTB) afin de permettre au CGTB de poursuivre la gestion et la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre du Beauvaisis.

032 - Commission intercommunale des impôts directs (CCID). Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adresser la liste de 20 noms de la commission intercommunale des impôts directs (CCID), ci jointe, à la direction départementale des finances publiques.

La séance est levée 21 heures 05
Fait à Beauvais le 11 décembre 2020

Pour extrait conforme,
La présidente,


Caroline PEUX

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Proposition Commissaires Municipales (10)						
Nom	Prénom	Adresse	CP Ville	Téléphone		
VICE PRESIDENT DELEGUE Lionel CHISS						
1	BELLEPERCHE	Sophie	1 Avenue de la Libération	60360 CREVECOEUR LE GRAND	06 17 06 13 27	
2	DEKKERS	Hans	847 rue de Friancourt	60390 AUNEUIL	06.12.73.20.48	
3	DELVIGNE	Liliane	5 rue de l'Eglise	60155 RAINVILLERS	03 44 47 64 47	
4	HEDIN	Gérard	12 rue des Auges	60650 SAINT-PAUL	06 16 17 43 55	
5	VASSAL	Annette	rue de Fermepin	60000 BEAUVAIS	06 70 86 49 02	
6	CARRERE	Gratien	7 rue de Provence	60930 BAILLEUL SUR THERAIN	06 19 96 48 92	
7	GALLAND	Francine	12 rue du Moulin de Campdeville	60112 MILLY SUR THERAIN	06 81 66 96 28	
8	TRUPTIL	Robert	4 rue du Gravier	60510 ROCHY CONDE	06 84 64 79 71	
9	BOMPIERRE	Corinne	63 rue du Général de Gaulle	60510 LA NEUVILLE EN HEZ	06 14 97 52 57	
10	GOSSE (2)	Jamy	1 rue du Jardin Maître Jacques Plouy	60000 BEAUVAIS	03 44 45 13 69	
11	MAQUAIRE	Claudine	18 rue Jacques Brel	60000 GOINCOURT	06 82 19 18 41	
12	VANDENABEELE	Daniel	25 rue de Fayel	60000 TILLE		
13	DELATTRE	Nathalie	65 Grande rue - Villers sur Thère	60000 ALLONNE	06 64 56 52 96	
14	CADAS COULON	Lionel	3 rue de la Chaussée	60510 BRESLES	03 44 49 05 95	
15	CORROYER	Jocelyne	2 rue Verte	60430 WARLUIS	03 44 89 27 51	
16	DEMAY	Christian	9 Clos Saint maurice	60112 TROISSEREUX	06 87 67 14 24	
17	HINARD	Julie	3 rue Miché	60155 RAINVILLERS	06 24 88 60 10	
18	MORTELECQ	Daniel	9 Parc de Flambermont	60000 SAINT MARTIN LE NCEUD	06 88 90 15 81	
19	DESHAYES (1)	Isabelle	16 bis rue d'Hemecourt	60580 SONGEONS	03 44 80 32 66	
20	LEFAUX	Pierre	76 rue Saint Germain	60510 LAVERSINES	06 09 39 70 86	

(1) Réside hors de la CAB

(2) Non Bâti, Propriétaire de Bois